DEVIS DE CONSTRUCTION
POUR PISCINE SEMI-CREUSÉE

S.V.P. À LIRE ATTENTIVEMENT

Il est important de lire ce document avant le début des travaux et de le garder à portée de la main durant les travaux. Il décrit les différentes étapes des travaux et les responsabilités du client.

Modifié le 27 mars 2013

INTRODUCTION

Ce document a été élaboré dans le but d'aider les clients qui s'apprêtent à faire construire leur piscine semi-creusée achetée chez Trévi. Il est important de lire ce document avant le début des travaux et de le garder à portée de la main durant les travaux. Il décrit les différentes étapes des travaux et les responsabilités du client.

L'emploi du masculin a été utilisé tout au long du document afin d'en faciliter la lecture. De plus, des renseignements complémentaires sont susceptibles d'être fournis en cours de route. Ce document ne prétend pas être exhaustif quant aux différentes situations pouvant survenir lors de la construction d'une piscine.

Pour toute information concernant votre piscine, veuillez nous contacter au :

514 22-TREVI

Efficace! La logistique du service Trévi sur le Web!

www.trevi.ca

La centralisation de tous les appels de service à un seul endroit : un guichet unique pour toutes les réparations de piscines ou de spas. En regroupant ainsi plus de 30 équipes de techniciens spécialisés qui vous offrent un service de qualité, Trévi se donne pour mission de vous satisfaire sur toute la ligne ! De plus, avec votre numéro d'usager et votre mot de passe, vous aurez accès à une foule de conseils techniques, de renseignements utiles et à une section « technicien virtuel », où vous trouverez réponse à toutes vos questions et où vous pourrez même poser des questions. Tous les sujets pertinents sont maintenant réunis ! L'espace client nous permet d'exercer un contrôle sur vos demandes afin de pouvoir répondre à toutes vos questions dans les meilleurs délais possibles et de nous assurer que vous serez satisfait.

Trévi vous remercie d'avoir fait l'acquisition d'une piscine semi-creusée et apprécie votre confiance.

ÉTAPE 1 : PRÉCONSTRUCTION

Premier versement (dépôt lors de la signature du contrat)

❖ Plan d'implantation

À la suite de la signature du contrat, vous recevrez la visite d'un technicien-dessinateur qui élaborera un plan d'implantation pour votre piscine. Vous devrez soumettre ce plan à votre municipalité pour l'obtention du permis de construction. De plus, ce plan guidera l'équipe d'excavation lors du creusage de la piscine.

Assurez-vous que le plan représente ce que vous voulez dans tous ses détails. Des frais supplémentaires de 350 $ vous seront facturés si des modifications au plan devaient être faites après que le dessinateur soit passé chez vous.

Il est important que vous connaissiez les limites de votre propriété afin que l'emplacement de votre piscine soit conforme aux lois municipales. **Trévi n'assumera en aucun cas la responsabilité reliée aux bornes non existantes.**

❖ Permis de construction

Avant le début des travaux, vous devrez vous procurer, auprès de votre municipalité, un permis de construction. Ayez en main le plan d'implantation préalablement dessiné par le technicien-dessinateur.

❖ Info-Excavation

Quelques jours avant l'excavation, vous devez obtenir de la part des services publics (Info-Excavation), les autorisations nécessaires vous assurant qu'aucune ligne souterraine, qu'aucun fil ou conduit souterrain ne se trouve dans le futur emplacement de la piscine. Vous pouvez obtenir ces informations en appelant : Info-Excavation Montréal au 514 286-9228 ou au 1 800 663-9228.

❖ Visite d'accès

Afin de s'assurer que la machinerie d'excavation puisse se rendre dans votre cour arrière pour creuser votre piscine, Trévi viendra évaluer votre terrain. À la suite de cette visite d'accès, et selon nos recommandations, vous devrez déplacer tout obstacle pouvant limiter l'accès de la machinerie pour la durée des travaux tel qu'arbre, haie de cèdres, clôture, balcon, etc. Des frais supplémentaires s'ajouteront si l'accès est non standard (min. 12 pi de largeur en ligne droite, 13 pi de hauteur).

ÉTAPE 2 : LIVRAISON DU MATÉRIEL

2e versement en magasin

Le client doit prévoir un espace (8 pi x 8 pi) pour recevoir le matériel, de préférence sur son terrain.

❖ Modalités de paiement

Le client doit se rendre en succursale sept (7) jours avant la date prévue de la livraison afin d'y effectuer un deuxième versement. À défaut de respecter les modalités de paiement, la livraison sera reportée à une date ultérieure, entraînant des délais dans l'exécution des travaux. **Une pénalité de 200 $ sera imposée au client si un rendez-vous de livraison n'est pas respecté.**

❖ Traitement du bois

Une semaine environ précédant l'installation de la piscine, le client doit teindre la piscine (margelles et mur extérieur) avant l'installation à l'aide d'une huile hydrofuge, d'une teinture ou d'une autre solution hydrofuge qu'il trouvera dans toute bonne quincaillerie. Le produit qu'il aura choisi pour assurer cette protection devra être appliqué de façon régulière et, à cet égard, vous devrez suivre le mode d'emploi du fournisseur du produit pour connaître le nombre d'applications recommandées que vous devrez appliquer **du coté extérieur des composantes (surfaces exposées) seulement,** ainsi que le délai de séchage et les conditions climatiques idéales pour l'application du produit choisi. Par la suite, nous recommandons une application aux 2 ou 3 ans, selon la qualité du produit que le client aura choisi et la sévérité des conditions climatiques de sa région. **Nous recommandons fortement l'utilisation du produit Australian Timber Oil de la compagnie Cabot ou du produit BEHR Premium Plus Ultra (avec la technologie Nanoguard), qui est vendu chez Home Depot.**

TRÈS IMPORTANT : Soyez avisé qu'aucune installation de la piscine ne sera effectuée si le produit utilisé pour teindre votre piscine a été appliqué sur les deux cotés des panneaux (soit à l'intérieur et à l'extérieur des murs). Le produit ne doit être appliqué que du côté extérieur afin de laisser respirer le bois et ainsi éviter de le faire moisir ou pourrir.

ÉTAPE 3 : EXCAVATION

La présence du client est requise pour cette étape.

RAPPEL :

1. Obtention préalable du permis de construction et autorisations des services publics (Info-excavation). Veuillez fournir les numéros d'autorisation obtenus à Trévi.

2. L'accès pour la machinerie doit être libre (absence d'obstacles) et les limites du terrain indiquées.

3. Toute excavation additionnelle et/ou partielle entraînera des frais supplémentaires, payables à l'excavateur.

L'excavation consiste à délimiter l'emplacement de la piscine, excaver le trou de la piscine et en retirer la terre.

❖ **Accès de la machinerie à la cour**

- Si le passage de la machinerie se fait par une entrée d'asphalte, de béton ou de pavé uni, le client doit prévoir la protéger en conséquence, s'il le désire.

- L'usage de la petite machinerie est requis uniquement lorsqu'il est impossible d'utiliser la machinerie standard. Des frais supplémentaires s'ajoutent si l'accès est non standard (min. 12 pi de largeur en ligne droite et 13 pi de hauteur). Trévi n'assume aucune garantie pour les bris qui pourraient être causés. Dû à de nombreux passages, l'usage de la petite machinerie pourrait endommager davantage le terrain que si l'équipement standard était utilisé.

- Le client doit s'assurer de la qualité des fondations situées près du passage de toute la machinerie. Trévi n'assume aucune garantie pour les bris qui pourraient être causés à toute fondation située à proximité du passage.

Pour les étapes suivantes, veuillez suivre celles correspondant à votre modèle de piscine, soit FRONTENAC ou VERSAILLE.

MODÈLE FRONTENAC

ÉTAPE 4 : INSTALLATION DE LA STRUCTURE

3e versement (chèque certifié ou argent comptant)

Assurez-vous que tout le matériel est disponible et accessible.

L'équipe d'installation fera la mise en place de la structure dans son trou 24 à 48 heures suivant l'excavation, selon la température.

Cette étape consiste à préparer la fondation à l'aide de poussière de roches et de sable pour y déposer ensuite les panneaux assemblés. De plus, l'écumoire, le renvoi d'eau ainsi que le drain de fond seront installés.

Trévi ne raccordera aucun drain de piscine au drain français de la maison. Par contre, Trévi installera un puits d'assèchement. Toutefois, le client devra se procurer une pompe submersible avec flotte automatique à ses frais si une quantité d'eau importante s'accumule dans le puits. Il devra s'assurer de l'installer lors de la fonte des neiges au printemps et lors de la saison des pluies à l'automne.

Trévi coulera les trottoirs de béton servant de soutien qui sont obligatoires pour une piscine semi-creusée ovale lors de cette étape.

MODÈLE FRONTENAC

ÉTAPE 5 : POSE DE LA TOILE

- **Assurez-vous que la toile est disponible et accessible.**
- **La clôture temporaire et piquets sont obligatoires pour réaliser cette étape et devront par conséquent être disponibles et accessibles.**

Cette étape consiste à poser la toile et à remplir la piscine d'eau, au niveau indiqué par l'installateur.

- Le client devra prévoir un ou deux boyaux d'arrosage pour le remplissage. Avec la collaboration de ses voisins, l'utilisation de boyaux supplémentaires accélérera le remplissage. Advenant le cas où un client possède un puits artésien, il pourra prendre arrangement avec une compagnie de remplissage d'eau (citerne), s'il le préfère, le tout étant entièrement à ses frais.

- Le client doit donner accès à une prise électrique extérieure.

RAPPEL :

S'assurer de la disponibilité sur le chantier de la clôture temporaire et des piquets.

Le client devra prévoir environ quatre rouleaux de clôture temporaire avec des piquets en quantité suffisante (1 piquet à tous les 5 pi) pour couvrir le périmètre de la piscine. Il est possible de se procurer ce matériel par le biais de son entrepreneur de clôture. Advenant le cas où le client ne fait pas affaire avec un entrepreneur de clôture, il devra se procurer lui-même le matériel nécessaire. Trévi installera cette clôture lors de l'étape de la pose de la toile.

Par contre, si le terrain est complètement clôturé, le client devra se procurer, en quantité suffisante, clôture et piquets afin de clôturer la zone d'accès faite pour laisser passer la machinerie.

La clôture est obligatoire pour l'étape de la pose de la toile.

MODÈLE FRONTENAC

ÉTAPE 6 : LE RENCHAUSSAGE ET LA MISE EN MARCHE

Le renchaussage :

Cette étape, pouvant s'échelonner sur une ou deux visites, consiste à remblayer le pourtour de la piscine (l'excédent d'excavation) jusqu'au niveau original du terrain. Une fois la piscine pleine d'eau, il faut renchausser le contour du trou avec du sable à compaction. L'équipe d'installation fera cette étape en même temps que le raccord des équipements.

L'équipe d'installation ne peut compacter exagérément le sable car cela pourrait endommager la piscine. L'équipe renchaussera donc la piscine à un niveau légèrement plus haut que le niveau du sol pour que, lorsque la compaction naturelle du sable se fasse, le sable se retrouve à la bonne hauteur. En général, le printemps suivant le sable est bien compacté.

La mise en marche :

Cette étape consiste à donner les explications générales sur le fonctionnement de la piscine au client.

A cette étape, l'électricité finale devra avoir été complétée au préalable.

****

Après l'exécution des travaux de construction par Trévi, la remise en état du terrain incluant clôture, arbres, voie d'accès pour la machinerie, est la responsabilité du client.

Des ajouts (annexes) qui ne seraient pas inscrits au contrat original devront être ajoutés au financement en cours ou payable immédiatement. Ils ne pourront pas être payés à la fin de la construction.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BELLES JOURNÉES DE BAIGNADE!

MODÈLE VERSAILLE

ÉTAPE 4 : MUR ET BÉTON

3e versement (chèque certifié ou argent comptant)

- ❖ Boyau d'arrosage.
- ❖ Prise électrique fonctionnelle.
- ❖ Si le matériel mentionné n'est pas accessible la présence du client est requise pour cette étape.
- ❖ Assurez-vous que tout le matériel soit disponible et accessible.

Cette étape consiste à assembler les panneaux, la marche, l'écumoire et les renvois d'eau en suivant les mesures et la profondeur indiquées sur le plan du dessinateur et en tenant compte de la hauteur de la piscine, déterminée avec l'excavateur ou le chargé de projet. Cette étape consiste également à couler le béton pour l'assise du bas du mur et du plancher (fond de la piscine). Prendre note que cette étape peut être faite à différents moments car le coulage du béton est sujet à la température, à l'approvisionnement et au moment de la journée (ex. : travaux exécutés tard en journée).

- Le client doit s'assurer que les ouvriers peuvent avoir accès à tous les matériaux de construction en tout temps pour effectuer les travaux ci-dessus mentionnés.
- Le temps de séchage du béton doit être pris en considération avant l'étape suivante; ce temps est fonction des conditions climatiques.
- Le client devra s'assurer de donner accès à une prise électrique extérieure et à un tuyau d'arrosage fonctionnel. Advenant l'impossibilité de fournir l'un ou l'autre, la location d'une génératrice et / ou l'alimentation en eau (citerne) pendant les travaux et lors du remplissage final seront aux frais du client.

IMPORTANT : LE CLIENT DOIT PROTÉGER SA MARCHE DE PISCINE EN TOUT TEMPS S'IL EFFECTUE DES TRAVAUX À PROXIMITÉ (EXEMPLES : INSTALLATION D'UNE CLÔTURE, SCIER DU PAVÉ, ETC.) AFIN QUE DE MINUSCULES DÉPÔTS DE MÉTAL NE VIENNENT PAS S'INCRUSTER DANS LA MARCHE ET Y CAUSER DE LA ROUILLE. LES PROBLÈMES DE ROUILLE NE SONT ÉVIDEMMENT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE TRÉVI.

MODÈLE VERSAILLE

ÉTAPE 5 : POSE DE LA TOILE

- ❖ Clôture temporaire et piquets.
- ❖ Boyau d'arrosage requis ou Camion citerne d'eau.
- ❖ Matériel accessible.

RAPPEL :

S'assurer de la disponibilité, sur le chantier, de la clôture temporaire et des piquets.

Le client devra prévoir environ quatre rouleaux de clôture temporaire avec des piquets en quantité suffisante (1 piquet à tous les 5 pi) pour couvrir le périmètre de la piscine. Il est possible de se procurer ce matériel par le biais de son entrepreneur de clôture. Advenant le cas où le client ne fait pas affaire avec un entrepreneur de clôture, il devra se procurer lui-même le matériel nécessaire. Trévi installera cette clôture lors de l'étape de la pose de la toile.

La clôture temporaire est obligatoire pour l'étape de la pose de la toile.

Cette étape consiste à poser la toile et à remplir la piscine d'eau au niveau indiqué par l'installateur.

- Le client devra prévoir un boyau d'arrosage pour le remplissage. Avec la collaboration de ses voisins, l'utilisation de boyaux supplémentaires accélérera le remplissage. Advenant le cas où un client possède un puits artésien, il pourra prendre arrangement avec une compagnie de remplissage d'eau, s'il le préfère, le tout étant entièrement à ses frais.
- Le client doit donner accès à une prise électrique extérieure.
- Trévi passera ensuite pour remplir le pourtour de la piscine (renchaussage). Une fois le renchaussage terminé, il faudra poursuivre l'alimentation en eau jusqu'à l'atteinte du niveau du centre de l'écumoire.
- Si les balayeuses arrêtent soudainement, vous devez arrêter l'eau, car il pourrait y avoir alors une formation de plis à certains endroits. Veuillez nous aviser car nous devrons envoyer un technicien pour corriger la situation.
- Lorsque vous arrêtez les balayeuses, n'oubliez pas de couper l'alimentation en eau car les boyaux de balayeuses (ou les blowers) installés entre la toile et le mur resteront coincés si l'eau monte trop haut. Nous aurions alors à baisser le niveau de l'eau afin de retirer ces boyaux.
- NE PAS arrêter les balayeuses (blowers) la nuit si le niveau de l'eau requis n'a pas été atteint.

MODÈLE VERSAILLE

ÉTAPE 6 : REMBLAYAGE DE LA PISCINE

Dernier versement (chèque certifié ou argent comptant)

Cette étape, pouvant s'échelonnée sur une ou deux visites, consiste à remblayer le pourtour de la piscine (l'excédent d'excavation). Voir la remarque à l'étape de l'excavation pour le surplus de sable.

La quantité de sable fournie par Trévi correspond à la grandeur et au modèle de la piscine. Advenant qu'un excédent de plus de deux tonnes soit requis, les frais devront être assumés par le client.

À cette étape, l'équipe installera un puits de sécurité. Si le niveau d'eau excède plus de la moitié de celui-ci durant la saison, une pompe submersible devra être utilisée par le client afin de vider le puits de sécurité. Le client peut se procurer une pompe dans un magasin Trévi.

ÉTAPE 6 A : PLOMBERIE

- La présence du client est requise pour cette étape.
- Une rallonge électrique (« extension ») est requise.

Cette étape consiste à installer la plomberie sur la pompe, le filtreur et le distributeur de chlore et, s'il y a lieu, sur le chauffe-piscine, le système au sel, le système à l'ozone.

La tuyauterie est amenée à un maximum de 20 pieds du point d'eau. Tout excédent sera aux frais du client.

Trévi n'est pas responsable de creuser une tranchée afin d'amener le tuyau du lavage à contre-courant (backwash) à la rue. Des frais supplémentaires seront applicables si le client désire que la tranchée soit creusée par Trévi.

MODÈLE VERSAILLE

ÉTAPE 6 B : MISE EN MARCHE

Cette étape consiste à donner les explications générales sur le fonctionnement de la piscine au client.

A cette étape, l'électricité finale devra avoir été complétée au préalable.

****

Après l'exécution des travaux de construction par Trévi, la remise en état du terrain incluant clôture, arbres, voie d'accès pour la machinerie, est la responsabilité du client.

Des ajouts (annexes) qui ne seraient pas inscrits au contrat original devront être ajoutés au financement en cours ou payable immédiatement. Ils ne pourront pas être payés à la fin de la construction.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BELLES JOURNÉES DE BAIGNADE!